Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500564-20260605-D2026_06_09-DE

Date de convocation :
01/06/2026
Date d'affichage :
01/06/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 4
Absent : 1
Votants : 14

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin 2026 à 19 h 00 les membres du Conseil Municipal de la commune de la Chapelle aux Filtzméens, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, le 1er juin 2026, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11, L 2122-8 et L 2122-9 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : M. VIART Benoit, M. LAIGLE Sylvain, Mme PODPOVITNY Caroline, M. GUIGNARD Christophe, M. RIVIERE Arnaud, Mme ROUAULT Claude, M. DENIS Lionnel, Mme PLAINFOSSE Anaïs, M. JAULIN Jean-Baptiste, Mme DELAGE Gwenaëlle.

Etaient absents excusés avec pouvoirs :
Madame LAMOUR Mabel donne pouvoir à Monsieur GUIGNARD Christophe,
Madame LECAILLON Marion donne pouvoir à Madame PODPOVITNY Caroline,
Madame MERIL Mathilde donne pouvoir à Madame ROUAULT Claude,
Monsieur MORIN Yoann donne pouvoir à Madame DELAGE Gwenaëlle.

Était absent : Monsieur GRANGER Rodrigues.

Secrétaire de séance : Madame PLAINFOSSE Anaïs.

D2026-06-09 – Bibliothèque - Désherbage - Don des ouvrages retirés des collections de la bibliothèque municipale

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la bibliothèque municipale procède régulièrement au désherbage de ses collections afin de maintenir leur qualité, leur pertinence et leur attractivité ;

Considérant que les ouvrages retirés des collections, devenus inadaptés aux besoins du public ou en surnombre, peuvent encore présenter un intérêt pour des associations, établissements scolaires, structures sociales, culturelles ou toute autre organisation à but non lucratif ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE :

- **d'autoriser** le don des ouvrages issus des opérations de désherbage de la bibliothèque municipale ;

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500564-20260605-D2026_06_09-DE

- **de préciser** que ces ouvrages, préalablement retirés de l'inventaire des collections de la bibliothèque, pourront être cédés gratuitement à des associations, établissements scolaires, structures culturelles ou sociales, hôpitaux, maisons de retraite, centres de loisirs, collectivités ou organismes à but non lucratif ;
- **de prévoir** que les ouvrages ne trouvant pas preneur pourront être recyclés ou détruits conformément à la réglementation en vigueur ;

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à la Chapelle-aux-Filtzméens,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Benoit VIART

